
*Avis sur la recevabilité de l'étude
d'impact*

**Projet de réaménagement à quatre voies séparées
de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84
sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-398

Le 17 septembre 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84 par le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2001-12-13	Réception de l'avis de projet
2001-12-21	Transmission de la directive
2003-12-08	Réception de l'étude d'impact
2003-12-18	Début de la consultation intra et interministérielle sur la recevabilité
2004-02-20	Fin de la consultation intra et interministérielle sur la recevabilité
2004-03-29	Transmission des questions et commentaires
2004-07-14	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu des articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c., Q- 2) puisqu'il nécessitera une emprise d'une largeur moyenne de plus de 35 mètres sur une longueur de plus d'un kilomètre.

Le projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées du kilomètre 60 au kilomètre 84 est localisé sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Il consiste, pour un premier tronçon, à construire une autoroute de contournement entre les kilomètres 60 et 76, avec des échangeurs étagés et un design autoroutier. Il y aura deux chaussées, soit une dans chaque direction, séparées par un terre-plein. Chacune des deux chaussées prévue aura deux voies de

3,7 mètres et des accotements de 3 mètres du côté extérieur et de 1,3 mètre du côté intérieur. L'accès aux lots adjacents à l'autoroute sera permis, d'un côté, à partir de la route 175 actuelle, qui sera conservée entre les kilomètres 60 et 75,3, et de l'autre côté par une voie de desserte de gravier de 8 mètres de large. L'autoroute est sans accès et le lien avec le réseau routier local est prévu à partir de trois échangeurs étagés.

Pour le deuxième tronçon, le projet prévoit entre les kilomètres 76 et 84 la construction d'une route à quatre voies divisées. Ce type de route est caractérisé par la présence de deux voies dans chaque direction, séparées par un terre-plein central. Les accès sont permis et les intersections avec le réseau routier local sont à niveau. Des ouvertures dans le terre-plein sont prévues aux cinq kilomètres afin de permettre de faire demi-tour.

Les objectifs techniques, économiques et environnementaux du projet identifiés par l'initiateur sont les suivants :

Objectifs techniques et économiques

- améliorer la sécurité des usagers en réduisant les accidents, en améliorant la cohabitation entre les véhicules de promenade et les camions lourds et en tentant de répondre le plus adéquatement possible aux besoins divergents de la circulation locale et de transit;
- maintenir la fluidité de la circulation;
- conserver les mêmes standards de sécurité et de fluidité pour tout le lien routier entre Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- réaliser le projet à des coûts raisonnables.

Objectifs environnementaux

- minimiser les impacts humains, notamment en limitant les acquisitions et en maintenant, ou même en améliorant, la qualité de vie des citoyens;
- minimiser les impacts sur le milieu naturel et sur le paysage.

Les coûts du projet sont estimés à 129 millions de dollars. Ce montant comprend les travaux, les activités connexes, les services publics, l'inflation et les risques de contingences. On évalue le coût total des acquisitions prévues à environ 11 millions de dollars.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;

- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
- le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;
- Tourisme Québec;
- le Parc national de la Jacques-Cartier.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DESSAU-SOPRIN. *Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84, Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal version finale*, novembre 2003, pagination multiple, 15 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DESSAU-SOPRIN. *Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84, Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport addenda no 1 Inventaires complémentaires de l'avifaune et de son habitat*, février 2004, pagination multiple, 7 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DESSAU-SOPRIN. *Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84, Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport addenda no 2 Programme de surveillance et de suivi*, mars 2004, 5 p. et 3 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DESSAU-SOPRIN. *Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84, Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport addenda no 3 Réponses aux questions du MENV*, juillet 2004, pagination multiple, 13 annexes ;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84, Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport addenda no 4 Archéologie et lots touchés*, juillet 2004, 18 p. et 1 annexe.

L'analyse du dossier qui a été faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 21 décembre 2001.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée contient suffisamment d'information pour donner un avis favorable sur la recevabilité, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Nicolas Juneau
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre

Ruth Lamontagne
Analyste
Service des projets en milieu terrestre